

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 2 Décembre à 18h00 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.

Etaient présents Elisabeth Bousquet, Fabrice De Nardi, Fabrice Rédoules, Sylvia Jouhanneau, Dominique Colombo, Daniel Hobmaier, Sylvia Goulding, Roger Bourhoven, Rémy Soullignac, Frédérique Boret

Absents excusés :

Convocation du 26/11/2014

Secrétaire de séance : Frédérique Boret.

I – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 Novembre 2014 à l'unanimité, et validation ainsi que du conseil municipal du 26 Novembre 2014 à l'unanimité, et validation.

II – Validation de la délibération de la séance du 4 Septembre, relative à la modification de la téléassistance.

III – Délibération Chemin rural des Picades

Daniel Hobmaier, intéressé au débat quitte la table du conseil pour rejoindre la salle.

Au terme d'un exposé de temps égal de chacune des parties, Mme Liliane Piton ayant motivé son intérêt dans l'achat du chemin : remédier aux infiltrations d'eau dues au ruissellement du chemin en dévers, maintenir la tranquillité, Daniel Hobmaier ayant exposé la nécessité de conserver le meilleur accès à une partie de sa propriété tenu compte du relief,

lecture faite d'un courrier à l'adresse du maire émanant de M et Mme Gauthier, voisins de Madame Piton et riverains du chemin,

l'option d'une vente avec servitude étant abandonnée après un court débat,

Jérôme Bonafous demande à l'assemblée de se prononcer sur la vente par la commune du dit chemin.

Le vote se fait à bulletin secret.

Le résultat est le suivant : NON : 9 - OUI : 1

Jérôme Bonafous propose à Madame Piton un rendez-vous sur place avec Julien Bertrand, responsable du réseau routier pour la Communauté de Communes, afin de recueillir son avis sur une éventuelle intervention.

IV – Délibération Programme d'aménagement de la rue principale

Jérôme Bonafous informe les conseillers de la nécessité de délibérer afin qu'il puisse mener l'avancement du projet.

Roger Bouhoven fait part du récent relevé topographique d'AGECOR. Il annonce que le projet se divisera en trois tranches, la première ne concernera que la rue principale. La traversée du bourg par la départementale fera l'objet de la deuxième tranche, le communal du bas du bourg de la troisième.

À l'unanimité l'assemblée décide de donner pouvoir à Jérôme Bonafous pour adopter le projet première tranche, procéder aux consultations des entreprises et aux demandes de subventions.

V – Programme P.L.U

Jérôme Bonafous interroge l'assemblée sur l'opportunité ou non de démarrer le nouveau P.L.U.

L'ensemble des conseillers se prononce en faveur d'un délai.

VI – Délibération Décision modificative.

S'agissant de rééquilibrer un compte en décalage, il est demandé à l'assemblée de se prononcer.

À l'unanimité il est décidé de verser au chapitre 66 un montant de trois euros.

VII – Délibération Adoption de la nomenclature comptable détaillée

Jérôme Bonafous précise que si cette nomenclature s'impose aux communes de plus de 500 habitants, elle est toutefois conforme au suivi rigoureux du budget et à l'observation détaillée des dépenses que nous pratiquons.

Adoption à l'unanimité.

VIII – Délibération Nomination d'un référent environnement SYDED

Le maire donne lecture du courrier du Syded relatif à sa demande de référent.

À l'unanimité Sylvia Jouhanneau est nommée référente .

IX – QUESTIONS DIVERSES

Le maire informe les conseillers de l'arrêté concernant les déchets verts entreposés au cimetière afin qu'ils ne le soient plus.

